Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 027-212702997-20261012-272992661D-DE

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORD

MAIRIE
DE
GRAVIGNY

# *EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

## *Séance du Lundi 12 Octobre 2026*

## *Délibération N° 27.299.26/61*

***Objet :*** **Mise en place d'un trophée du bénévolat associatif**

L'an deux mille vingt-six, le 12 Octobre à 18 h 35, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 05 Octobre 2026

**Nombre de conseillers Municipaux**

En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

**Étaient présents** :

Didier CRETOT, David PERREAU, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, Manuel CRETOT, Claire MOURAUD, Maxime HUMBERT, Nicolas PALOC, Brigitte RICAUX, Patrik WATEL, Jean Luc TANQUEREL, Pascal LEVEAU Xavier LORDET, Pascal DOAT, Yann LEMASSON, Sonia LEMASSON BAUMANN, Christine HELLARD, Géraldine HAAS, Véronique MITATRE, Séverine HEDDE, Géraldine VALOUR, Mathilde GLARAN, Graziella FLEUTER, Lucie VEDIE, Clément HELLARD

Le quorum est atteint

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Brigitte RAMETTE a donné pouvoir à Manuel CRETOT
Jean Pascal LECOQ a donné pouvoir à Jean Luc TANQUEREL

**Absents** :

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 027-212702997-20261012-272992661D-DE

**Vu** le Code général des collectivités territoriales

**Vu** la volonté de la municipalité de récompenser les bénévoles œuvrant au sein des associations de la ville,

**Vu** l'avis favorable de la commission « Sport – Culture – Associations – Animation et Participation des habitants » du 16 septembre 2026

**Considérant** l'intérêt général qui s'attache à la valorisation et à la promotion de l'action bénévole sur le territoire de la commune

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité** :

Article 1er : d'APPROUVER la création et la mise en place annuelle des « Trophées du Bénévolat » de la Ville de GRAVIGNY

Article 2 : D'APPROUVER le règlement d'attribution de ces trophées, annexé à la présente délibération, fixant les modalités de participation, les critères d'éligibilité et le mode de désignation des lauréats.

Article 3 : De dire que les crédits nécessaires à l'organisation de cet événement et à l'acquisition des récompenses honorifiques sont inscrits au budget

Fait et délibéré à Gravigny, Le 13 Octobre 2026.
Pour extrait certifié et conforme
Le Maire

MAIRIE de GRAVIGNY (27930)